

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 11 février 2016 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille
Karine Gauthier, Micheline Groulx Stabile

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Michel Mendes

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-02-11.018

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2016, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-02-11.019

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 2 février 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2016-02-11.020

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

PDM/International de musique / Evn bénéfice	200 \$
Fondation PDM /Collaborateur relais 8h	350 \$
CSSMI /Levée de fonds/Gala des bénévoles	200 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.00.111.970.

ADOPTÉE

2.2 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Madame Manon Robitaille

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin
Appuyé par madame Karine Gauthier
Et unanimement résolu

2016-02-11.021

DE NOMMER madame Manon Robitaille à titre de mairesse suppléante et que cette dernière agisse également à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 12 février 2016 jusqu'au 12 mai 2016 inclusivement.

ADOPTÉE

2.3 Servitude sur une partie du parc Bélair pour l'installation d'une conduite d'égout pluvial par la Ville de St-Eustache – Autorisation de signature

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-02-11.022

DE SIGNER avec la Ville de St-Eustache l'acte de servitude relatif à l'installation d'une conduite pluviale sur une partie du parc Bélair, connu comme étant le lot numéro 1 602 232 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes.

D'AUTORISER le maire et le greffier, ou le directeur général, à signer l'acte de servitude, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

**2.4 Vente du lot 1 605 447 à Réseau Sélection Développement inc. –
Autorisation de signature de l'acte notarié**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une résidence pour personnes retraitées sur les lots 1 605 434, 1 605 447, 1 606 980 et 1 606 981, par Réseau Sélection Développement inc. ;

CONSIDÉRANT que Réseau Sélection Développement inc. s'est engagé par entente à construire un bâtiment d'au moins 180 unités ;

CONSIDÉRANT les avantages économiques et fiscaux qu'en retirera la Ville de Deux-Montagnes ;

Il est proposé par madame Micheline Groulx-Stabile
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-02-11.023

DE SIGNER avec Réseau Sélection Développement inc. l'acte de vente du lot numéro 1 605 447 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 390 450 \$.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la ville, l'acte de vente notarié ainsi que tous autres documents requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 3 février 2016

4. Règlements municipaux

4.1 Adoption – Règlement n° 1567 – Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'agrandir la zone R1-45 à même une partie de la zone P2-26

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 10 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 21 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet d'agrandir la zone R1-45 à même une partie de la zone P2-26 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire : aucune demande valide n'ayant été reçue ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2016-02-11.024

D'ADOPTER le Règlement n° 1567 intitulé – «*Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'agrandir la zone R1-45 à même une partie de la zone P2-26*» tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 Adoption – Règlement n° 1571 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection de la 20^e avenue entre le chemin d'Oka et le boulevard Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 21 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 1 918 317\$ pour la réfection de la 20^e avenue entre le chemin d'Oka et le boulevard Deux-Montagnes, remboursable sur 20 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

CONSIDÉRANT que les travaux envisagés sont admissibles à une subvention de 66.67 % en vertu de TECQ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Karine Gauthier
Et unanimement résolu

2016-02-11.025

D'ADOPTER le Règlement n° 1571 intitulé – «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 918 317\$ pour des travaux de réfection de la 20^e avenue entre le chemin d'Oka et le boulevard Deux-Montagnes*», tel que déposé.

ADOPTÉE

4.3 Adoption – Règlement n° 1572 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réhabilitation des infrastructures d'aqueduc et d'égout

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 21 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 1 289 206 \$ pour des travaux de réhabilitation des infrastructures d'aqueduc et d'égout, remboursable sur 20 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

CONSIDÉRANT que les travaux envisagés sont admissibles à une subvention de 66.7 % auprès de TECQ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-02-11.026

D'ADOPTER le Règlement n° 1572 intitulé – «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 289 206 \$ pour des travaux de réhabilitation des infrastructures d'aqueduc et d'égout*», tel que déposé.

ADOPTÉE

4.4 Adoption – Règlement n° 1574 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de réfection à l'usine de filtration et des travaux au sentier cyclable Mont-St-Hilaire/Oka

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 21 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 295 897\$ pour des travaux de réfection à l'usine de filtration et des travaux au sentier cyclable Mont-St-Hilaire/Oka, remboursable sur 5 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-02-11.027

D'ADOPTER le Règlement n° 1574 intitulé – «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 295 897 \$ pour des travaux de réfection à l'usine de filtration et des travaux au sentier cyclable Mont-St-Hilaire/Oka*», tel que déposé.

ADOPTÉE

4.5 Adoption – Second projet de règlement n° 1569 - Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'ajouter des normes relatives au stationnement pour l'usage habitation multifamiliale d'envergure pour retraités

CONSIDÉRANT l'adoption le 21 janvier 2016, du premier projet de Règlement ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 11 février 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-02-11.028

D'ADOPTER, sans changement, le second projet de règlement n° 1569 intitulé - «*Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'ajouter des normes relatives au stationnement pour l'usage habitation multifamiliale d'envergure pour retraités*» tel que déposé.

ADOPTÉE

4.6 Adoption – Règlement n° 1573 – Règlement modifiant le Règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 21 janvier 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de prévoir que la circulation des véhicules se fera à sens unique sur la rue de Normandie, en direction est, de la 11^e avenue à la 9^e avenue ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-02-11.029

D'ADOPTER le Règlement n°1573 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.7 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de créer la zone R4-71 et de prévoir les normes d'aménagement

Monsieur Frédéric Berthiaume donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de créer la zone R4-71 et de prévoir les normes d'aménagement.

Ce règlement aura notamment pour objet :

- de créer la zone R4-71 (secteur de la 9^e, 10^e, 11^e et 12^e avenue, près de la gare Grand-Moulin) ;
- de diviser la zone R4-71 en deux secteurs (secteur 1 et 2) ;
- d'autoriser les habitations multifamiliales d'envergure (H4) ;
- de permettre des habitations de 3 étages dans le secteur 1 et de 2 étages maximal dans le secteur 2.

4.8 Adoption – Premier projet de règlement n° 1575 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de créer la zone R4-71 et de prévoir les normes d'aménagement

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 11 février 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet :

- de créer la zone R4-71 (secteur de la 9e, 10e, 11e et 12e avenue, près de la gare Grand-Moulin) ;
- de diviser la zone R4-71 en deux secteurs (secteur 1 et 2) ;
- d'autoriser les habitations multifamiliales d'envergure (H4) ;
- de permettre des habitations de 3 étages dans le secteur 1 et de 2 étages maximal dans le secteur 2.

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-02-11.030

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 1575 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de créer la zone R4-71 et de prévoir les normes d'aménagement* » tel que déposé.

Qu'une assemblée publique aux fins de consultation soit tenue au lieu, à la date et à l'heure déterminée par le greffier.

ADOPTÉE

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Janvier 2016

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2016 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	2 606 451,17 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	37 141,94 \$

5.2 Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté à l'excédent de fonctionnement non affecté

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2016-02-11.031

D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement affecté de 590 000 \$ à l'excédent de fonctionnement non affecté de l'exercice 2015.

ADOPTÉE

6. Greffé

6.1 Élection municipale 2017 – Demande de reconduction de la division du territoire en districts électoraux

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans ;

CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale ;

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-02-11.032

DE DEMANDER à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉE

7. Ressources humaines

7.1 Engagement de personnel étudiant à la Gestion du territoire - section Travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, datée du 21 janvier 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-02-11.033

DE PROCÉDER à l'engagement de Paule Belzile Pominville, à titre d'employée temporaire étudiante, au poste de surveillante de chantier au Services techniques, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.612.00.141.

ADOPTÉE

7.2 Engagement de pompier à temps partiel sur appel au Service de sécurité incendie intermunicipal Deux-Montagnes / Ste-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre future pour constituer une banque de pompier à temps partiel sur appel ;

CONSIDÉRANT que la banque de candidats actuelle n'est plus suffisante ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et des communications, datée du 1^{er} février 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2016-02-11.034

DE CRÉER une banque de candidats de pompiers à temps partiel sur appel et que les personnes suivantes fassent parties de cette banque :

Marc Parizeau	Gabriel Labrie
Mathieu Dubreuil	Sébastien Gagnon
Marc Lemery	

ADOPTÉE

7.3 Nominations au Service de sécurité incendie intermunicipal Deux-Montagnes / Ste-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre ponctuels à titre de lieutenant ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et des communications, datée du 1^{er} février 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-02-11.035

DE NOMMER lieutenants intérimaires les personnes suivantes afin de s'assurer d'avoir un nombre suffisant de ressources pour accomplir les fonctions de lieutenant :

Philippe Côté
Jonathan Gladu

ADOPTÉE

7.4 Autorisation de signature – Ententes modifiant les régimes de retraite – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes s’est entendue avec les différents groupes d’employés concernés par le régime de retraite ;

CONSIDÉRANT que les avis d’entente ont été expédiés par courriel au Ministère du travail conformément aux articles 28 et 30 de la Loi visée, soit au plus tard le 1^{er} février 2016

CONSIDÉRANT qu’un règlement sera présenté au Conseil pour modifier les conditions du régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice des ressources humaines et des communications, datée du 1^{er} février 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-02-11.036

D’AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la ville, les ententes avec les différents groupes d’employés concernés par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées.

DE TRANSMETTRE les ententes à la Régie des rentes du Québec conformément à l’article 4 de la Loi visée.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l’égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l’application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n’aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d’urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
 Appuyé par madame Margaret Lavallée
 Et unanimement résolu

2016-02-11.037

D'accorder la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Description
A)	129, 24 ^e avenue (Lot 5 609 974)	La demande a pour objet d'autoriser l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale avec une marge arrière de 5,7 m au lieu de 7,6 m, tel que prescrit par le règlement de zonage.

ADOPTÉE

8.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
 Appuyé par madame Manon Robitaille
 Et unanimement résolu

2016-02-11.038

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	1837, chemin d'Oka (Lot 1 975 225)	D'approuver la demande de PIIA n°2016-0023 pour le projet de remplacement de la toiture existante en bardeaux d'asphaltes par un revêtement en bardeaux d'acier de couleur cuivre.
B)	583 20 ^e Avenue (Lot 1 973 809)	D'approuver la demande de PIIA n°2016-0015 pour le projet d'agrandissement du bâtiment commercial de la clinique dentaire par l'ajout d'un vestibule d'entrée.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Adjudication de contrat pour l'entretien des terrains sportifs (Appel d'offres GT2016-002)

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite pour l'entretien des terrains sportifs ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Pelouse Santé	11 770,87 \$
Multi-Surfaces F. Giguère	12 187,81 \$
Epar Horticulture Inc.	14 384,75 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur de la Gestion du territoire, daté du 2 février 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
 Appuyé par madame Manon Robitaille
 Et unanimement résolu

2016-02-11.039

D'ACCORDER le contrat pour l'entretien des terrains sportifs à *Pelouse Santé Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 11 770,87 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2016-002. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.755.00.532.

ADOPTÉE

9.2 Option de renouvellement du contrat pour le balayage des rues et des stationnements – Saison 2016 (Appel d'offres GT2015-004)

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 28 janvier 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
 Appuyé par madame Manon Robitaille
 Et unanimement résolu

2016-02-11.040

D'EXERCER l'option de renouvellement pour la saison 2016 du contrat avec Groupe Villeneuve inc. pour le balayage des rues et des stationnements, pour la somme de 34 871,92 \$, incluant les taxes , selon les conditions de l'appel d'offres GT2015-004.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.321.00.449.

ADOPTÉE

9.3 Option de renouvellement du contrat pour la fourniture de pierres concassées – Saison 2016 (GT2015-006)

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 28 janvier 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-02-11.041

D'EXERCER l'option de renouvellement pour la saison 2016 du contrat avec Uniroc inc. pour la fourniture de pierres concassées, pour la somme de 58 770,80 \$, incluant les taxes, selon les conditions de l'appel d'offres GT2015-006.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.321.00.621.

ADOPTÉE

9.4 Option de renouvellement du contrat pour le marquage des rues et des stationnements – Saison 2016 (GT2015-005)

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 28 janvier 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-02-11.042

D'EXERCER l'option de renouvellement pour la saison 2016 du contrat avec Entreprise M.R.Q. Enr. pour le marquage des rues et des stationnements, pour la somme de 29 344,89 \$, incluant les taxes, selon les conditions de l'appel d'offres GT2015-005.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.355.00.458.

ADOPTÉE

9.5 Adjudication du contrat pour la mise à niveau des stations de pompage (GT2015-022)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la mise à niveau des stations de pompage ;

CONSIDÉRANT que quatre fournisseurs ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires sont ;

Fournisseurs	Montant
Plomberie Brébeuf inc.	354 691,81 \$
Filtrum inc.	343,315,35 \$
Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.	330,553,13 \$
P.P. Deslandes inc.	477 090,45 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette directeur de la Gestion du Territoire, en date du 26 janvier 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-02-11.043

D'ACCORDER le contrat pour la mise à niveau des stations de pompage à *Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 330 553,13 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2015-022. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n°1548.

ADOPTÉE

9.6 Engagement de la ville – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Années 2014 à 2018 – Révision 2016

Considérant le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées déposé au MAMOT en décembre 2015 ;

Considérant que la ville doit transmettre une programmation de travaux révisée en fonction de ce dernier afin d'établir les priorités des travaux ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-02-11.044

DE PRÉSENTER la programmation de travaux révisés confirmant les travaux réalisés en fonction du nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées déposé au MAMOT en décembre 2015 ;

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci,

des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

D'APPROUVER le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

DE S'ENGAGER à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

D'ATTESTER que la programmation des travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles pour chaque exercice financier dans le cadre du programme de la TECQ 2014/2018.

La présente résolution remplace la résolution 2015-11-12.269.

ADOPTÉE

9.7 Contrat de service à la firme Groupe Gesfor pour la caractérisation des matériaux pouvant contenir de l'amiante dans les bâtiments municipaux

Considérant l'obligation de se conformer aux exigences de la C.S.S.T. en matière de la gestion sécuritaire de l'amiante ;

Considérant l'obligation d'effectuer la caractérisation des flocages pouvant contenir de l'amiante dans les bâtiments municipaux construits avant le 15 février 1990 ;

Considérant l'obligation d'effectuer la caractérisation des calorifuges et des revêtements intérieurs pouvant contenir de l'amiante dans les bâtiments municipaux construits avant le 20 mai 1999 ;

Considérant l'obligation de tenir un registre sur les matériaux pouvant contenir de l'amiante ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-02-11.045

D'ACCORDER le contrat de services pour la caractérisation des matériaux pouvant contenir de l'amiante dans les bâtiments municipaux à la firme Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin, pour la somme de 15 610 \$, plus taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est financée par le fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE

10. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h03.
Deux citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h15.

11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15 par le maire.

Signé *Denis Martin*
Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier